

14 Août 1934

I- La sériciculture et le Secrétaire d'Etat

« Le dumping japonais et la soie artificielle tuent la sériciculture. Pourquoi essayer de ressusciter une industrie morte ? » Aurait dit Abdallah Bey Beyhum au correspondant des « Echos de Damas ».

Nous ignorons le degré d'authenticité de cet interview. Mais la réponse n'a pas tardé.

Nous publions en deuxième page l'énergique, nous dirons même la violente protestation du Comité Exécutif du Premier congrès libanais de la sériciculture. M. Michel Khattar ne mâche pas ses mots. Et ce n'est qu'une édition « ad usum Delphini » de cette lettre, que nous publions.

Malgré tout, et sans prendre parti, nous ne pouvons-nous empêcher de partager, en partie du moins, la colère de M. Michel Khattar.

Les déclarations du Secrétaire d'Etat peuvent être fort sensées.

Mais pourquoi, dans ses déclarations, a-t-il négligé on méconnu l'immense effort du paysan libanais.

Le Secrétaire d'Etat s'est-il exactement rendu compte du travail titanesque du paysan libanais qui a été cherché la terre au fond de la vallée ? Sait-il les efforts déployés pour l'y maintenir ?

La montagne libanaise est une perpétuelle création.

Le corset de pierres qui l'entoure est l'objet de soins quotidiens.

Aussi, rien n'est plus douloureux que le spectacle de ces muriers coupés.

Ils disent, sur toutes nos routes, la grande détresse du paysan libanais.

Condamner les muriers peut être une sage mesure.

Mais par quels arbres compte-t-il les remplacer ?

Avant de le supprimer, il faut un programme d'action et de remplacement.

Et ce n'est pas chose facile.

Pour remplacer les muriers, il faut une extraordinaire diversité de cultures. Et toute culture exige, de nos jours, une spécialisation, une technique et une tradition.

Pour le murier, cette technique, nous l'avions.

Combien de temps nous faudra-t-il pour l'acquérir pour de nouvelles cultures ?

Et en avons-nous les moyens ? Peut-on mobiliser la masse de spécialistes nécessaires pour transformer l'économie agricole d'un pays ?

Enfin, ce même Comité de la Sériciculture méritait des attendus moins lapidaires.

Il se dépense avec énergie, avec courage et avec désintéressement pour une cause ardue.

Les exemples de ce genre sont rares dans notre pays.

Ils méritent de la part de tout gouvernement quelques encouragements et quelques remerciements.

Ces questions auraient gagné à être traitées par le Secrétaire d'Etat dans son interview.

Il lui reste la possibilité de combler ces lacunes par un communiqué.

II.- Pour une enquête

Emile Eddé se serait fait oublier peut-être, il vivrait dans une paix relative parmi les nénuphars (O Claude Monet !) et les eaux dormantes de la Compagnie des Eaux, sans cette fureur tragique qui le porte invinciblement à imputer à autrui ses propres péchés.

Si une enquête s'impose dans ce pays, c'est bien celle dont les procédés et les actes d'Emile Eddé seraient l'objet.

Et particulièrement pour cette période trouble, durant laquelle Emile Eddé fut simultanément Administrateur des Eaux, Scaphandrier et Président du Conseil.

Période brève – six mois à peine – mais si étonnamment féconde pour la Compagnie des Eaux et quelques autres.

L'homme mettait les bouchées doubles, pressentant que son Gouvernement serait court.

Pendant ces six mois fatidiques, Emile Eddé se prépare, en instaurant le nouveau régime des Tabacs, à devenir ouvertement, aussitôt son ministère tombé, fondateur, avocat-conseil et administrateur d'une opulente et reconnaissante Société Matossian, héritière naturelle du Monopole.

Pendant ces six mois, Emile Eddé payé simultanément par l'Etat et par la Compagnie des eaux, veille sur les intérêts de la Compagnie des Eaux, ou l'on n'est avare que d'eau.

La Compagnie des Eaux fait les égouts et voilà Emile Eddé administrateur de la Compagnie des Eaux, dans les eaux-vannes.

Pendant ces six mois, Emile Eddé fait saisir (par dizaine de balles) des tabacs qu'il restitue, dans des conditions incompréhensibles, à leur propriétaire, à la suite de tractations ténébreuses.

Il repêche au dernier moment pour des raisons inexplicables, tel fonctionnaire, tête de liste, qu'un décret licencierait.

Pendant ces six mois, Emile Eddé arrondit ses terres et, au dire du journal Al Massa, gagne (étant président du Conseil) une centaine de procès en cours, contre une quantité de malheureux paysans mal défendus.

Et pendant ce temps, Emile Eddé ne paye pas les énormes impôts arriérés qu'il doit au Trésor. Il perd jusqu'au souvenir de ces impôts, tandis qu'il fait poursuivre à grands fracas les tout petits contribuables (O vaisselles de la veuve...)

Et tout cela ne représente qu'une partie de ses exploits. Ne parlons pas du reste pour l'instant, le reste est dans toutes les mémoires. En vérité, c'est un record dans l'excès, une véritable débauche d'abus et d'erreurs.

Comment Emile Eddé, le censeur rogue, comment Emile Eddé le pharisien, a-t-il pu mettre à son actif un tel tableau, en un temps aussi court ? Une enquête le dirait à coup sûr, et c'est bien cette enquête-là qu'il faudrait.

Les Libanais y verraient à bon droit une manifestation de la justice immanente.